LETTRE

Des Adminiſtrateurs compoſant le Directoire du Département des Bouches du Rhône, pour l'envoi de nouvelles Troupes de ligne dans le Département,

AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Aix, le 4 Janvier 1792.

NOus ne pouvons, MONSIEUR, nous empêcher de vous faire part de nos ſollicitudes, ſur le peu de Troupes de ligne que le Département peut requérir pour faire reſpecter la Loi & favoriſer le paiement des Contributions. Vous connoiſſez les moyens employés par les ennemis de la Conſtitution : des gens inconnus & ſoudoyés ſans doute, ſe répandent dans les Départemens, & ſur-tout dans les Villes conſidérables, & ſous prétexte d'une liberté dont ils ſont les plus dangereux ennemis, ils ne ceſſent d'entraîner les Citoyens ſimples & peu inſtruits à la licence. Il s'eſt gliſſé un grand nombre de ces gens dangereux à Marſeille, qui, comme vous ſavez, renferme dans ſon ſein des gens de tous les Pays. Le véritable Marſeillois, celui qui a des biens, une exiſtence civile à conſerver, aime la Loi & s'y tient fidèlement attaché : mais les étrangers & inconnus, dont nous parlons, ne ceſſent d'exalter les eſprits & d'inquiéter les

Case FRC 1475

Corps Adminiſtratifs. Malheureuſement des gens très-dangereux du Comtat ſe ſont réfugiés dans cette Ville pour échapper à la juſte vengeance des lois, & ils trompent la vigilance des Magiſtrats. Dans d'autres parties du Département, on tâche de faire illuſion au Peuple ſur la ſageſſe de la répartition des Contributions; on leur préſente des tableaux dangereux pour leur faire accroire que les nouvelles Contributions excèdent le taux des anciennes; enfin une dernière claſſe de Factieux, abuſant de la Religion, ne ceſſent d'animer les Citoyens les uns contre les autres, ſous prétexte de la différence de leurs opinions, tandis que la Conſtitution interdit à cet égard toute recherche & aſſure aux Citoyens la plus grande liberté ſur le même objet; d'autres, abuſant de la crédulité du Peuple, lui préſentent des lois civiles comme des déciſions théologiques.

L'Adminiſtration ne ceſſe de réunir tous ſes efforts pour triompher de ces différens obſtacles: invitations, adreſſes aux Citoyens, tous les moyens parternels ſont mis en uſage; mais lorſque la loi eſt ouvertement outragée, il eſt utile qu'il puiſſe être déployé à ſon appui une certaine force, & cependant nous n'avons dans le Chef-lieu du Département, qu'une partie du Régiment d'Erneſt: il nous paroît qu'il ſeroit auſſi utile à la diſcipline militaire, que convenable, pour ne pas trop ſurcharger ces braves Soldats d'un ſervice trop pénible, que le Régiment entier fût réuni à Aix. Nous devons rendre à ce Régiment la juſtice

d'atteſter ſon attachement à la loi, ſon exactitude ſcrupuleuſe d'obéir à tout ce qu'elle preſcrit : mais ſon ſervice eſt pénible ; il faut qu'il fourniſſe à différens Corps-de-garde, à garder les Priſons qui ſe trouvent établies proviſoirement dans un local qui ne peut devenir sûr que par la vigilance militaire. Nous avons demandé pluſieurs fois à M. de Coinci qu'il fit rejoindre la partie de ce Régiment, qui eſt à Toulon bien inutilement, puiſque cette Ville eſt très bien pourvue de Troupes d'ailleurs ; nous vous prions avec inſtance de prendre les ordres du Roi pour cette réunion : nous vous atteſtons avec vérité que la sûreté de notre Département en dépend. Les Adminiſtrateurs qui compoſent le Diréctoire ſont tous décidés à ſacrifier leur vie plutôt que de ſouffrir que la loi ſoit violée. Aujourd'hui que la révolution eſt finie, que le Roi a bien voulu témoigner le zèle le plus ardent pour le maintien de la Conſtitution, il ne doit plus y avoir qu'un ſeul vœu dans l'Empire. L'Aſſemblée Nationale & le Roi réunis, faiſant la loi, il ne reſte aux Adminiſtrateurs qu'à la faire exécuter, & aux Citoyens à obéir. C'eſt ainſi, & non autrement, que nous pourrons jouir de la ſageſſe de nos lois, & que la proſpérité françaiſe ſera le fruit des efforts réunis de tous les bons Citoyens ; mais pour cela il faut à l'Adminiſtration des moyens ſuffiſans. Malheureuſement notre Département a été affligé plus qu'un autre, des ſuites de l'anarchie : c'eſt une difficulté de plus pour le retour à l'ordre ; & le Roi jugera ſans doute, Monſieur, que le tort des mouve-

853

mens irréguliers qui s'y ſont fait ſentir quelquefois, provoqués peut-être par des excès contraires, ont rendu la ſituation des bons Citoyens plus pénible, & réclament en leur faveur une protection plus ſpéciale des lois. Uue augmentation de Troupes de ligne eſt néceſſaire ; mais ſur-tout il eſt inſtant que le Régiment d'Erneſt ſoit tout entier réuni à Aix, & que nous ſoyons aſſuré de le conſerver long-tems. Il ſait apprécier mieux qu'un autre les véritables principes de la liberté ; il eſt à l'abri des ſéductions qu'on a quelquefois employées avec ſuccès contre la diſcipline militaire, & nous ſommes aſſurés que ſi les étrangers factieux qui déshonorent le nom Marſeillois en l'uſurpant, tentoient quelqu'acte de violence, ce Régiment ſeroit plus propre qu'un autre à prêter main-forte à la loi. Nous regarderons les ordres du Roi ſur notre demande comme nn grand bienfait, & nous oſons attendre de votre zèle pour le maintien de la Conſtitution, que vous voudrez bien lui préſenter notre demande avec intérêt.

Les Adminiſtrateurs compoſant le Directoire du Département des Bouches du Rhône.

A PARIS,
De l'Imprimerie du Surveillant.